

2024 - 2025

# GUIDE DE L'ÉCOLIER

MATERNELLE



VILLE DE  
GRAND QUEVILLY



# INFOS PRATIQUES

## COORDONNÉES DES RÉFÉRENTS PÉRISCOLAIRES

**Jean-moulin, Village scolaire**, rue Salvador-Allende : 02 35 67 03 46  
Référente périscolaire : Justine OSSART 06 70 94 00 81

**Jean-cavallès, Village scolaire**, rue Salvador-Allende : 02 35 67 83 16  
Référente périscolaire : Betty MANCHON 07 86 76 41 34

**Césaire-Levillain**, rue Michel-Corroy : 02 35 67 83 12  
Référent périscolaire : Lucas PERROT 06 70 94 30 86

**Charles-Calmette**, rue Théodore-Géricault : 02 35 67 00 21  
Référente périscolaire : Joëlle SOARES 06 45 59 22 96

**Charles-Perrault**, rue Neil-Armstrong : 02 35 67 01 73  
Référente périscolaire : Vanessa BAPTISTE 06 45 59 70 31

**Jean-zay**, 13 et 15 rue Toulouse-Lautrec : 02 35 67 03 73  
Référente périscolaire : Delphine FERREY (en attente nouveau référent) 06 49 75 49 74

**Louis-Pasteur**, rue Louis-Pasteur : 02 35 67 01 24  
Référente périscolaire : Anastasia MATHIAN 06 45 59 64 22

## CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

### Vacances d'automne

Fin des cours : samedi 19 octobre 2024  
Reprise des cours : lundi 4 novembre 2024

### Vacances d'hiver

Fin des cours : samedi 8 février 2025  
Reprise des cours : lundi 24 février 2025

### Vacances de Noël

Fin des cours : samedi 21 décembre 2024  
Reprise des cours : lundi 6 janvier 2025

### Vacances de printemps

Fin des cours : samedi 5 avril 2025  
Reprise des cours : mardi 22 avril 2025

**Vacances d'été** : samedi 5 juillet 2025

## Le SOMMAIRE

**INFOS PRATIQUES**  
p. 2

**La semaine de VOTRE ENFANT**  
p. 4 - 5

**RESTAURATION SCOLAIRE**  
p. 6 - 8

**INSCRIPTIONS**  
p. 9

**ACCUEIL LUDO-ÉDUCATIF**  
p. 10 - 11

**CENTRE DE LOISIRS**  
p. 12 - 13

**ET AUSSI...**  
p. 14 - 15

## L'ÉDITO

Chers parents,

L'éducation des enfants est une priorité à Grand Quevilly. Notre Projet éducatif de territoire (PEDT) rappelle nos objectifs : favoriser l'égalité des chances, permettre à chaque enfant de s'épanouir, apprendre la vie en collectivité, dans le respect de soi et des autres, ou encore favoriser la communication et la bienveillance dans une logique de continuité éducative.

Ce guide de l'écolier recense tous les dispositifs et temps de votre enfant, avant, pendant et après l'école. Nous espérons qu'il vous permettra de mieux connaître ou de découvrir le large éventail des actions proposées aux plus jeunes, pour leur permettre de bien grandir dans notre ville.

Bonne lecture à toutes et à tous,

Roland Marut  
Adjoint au Maire  
en charge  
de l'éducation

Nicolas Rouly  
Maire

Corinne Maillet  
Adjointe au Maire  
en charge  
de la jeunesse



# La semaine de VOTRE ENFANT



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
7h30	Accueil ludo-éducatif	Accueil ludo-éducatif	Centre de loisirs         	Accueil ludo-éducatif	Accueil ludo-éducatif
8h30*	Classe	Classe		Classe	Classe
11h30*	Pause du midi	Pause du midi		Pause du midi	Pause du midi
13h15*	Classe	Classe		Classe	Classe
16h15*	Accueil ludo-éducatif	Accueil ludo-éducatif		Accueil ludo-éducatif	Accueil ludo-éducatif
18h30					

# INSCRIPTIONS

## LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires se déroulent à l'Accueil enfance famille, en mars pour l'année suivante. **Ces inscriptions ne concernent que les entrées en maternelle et au CP.**

Des demandes de dérogation de secteur peuvent être déposées. Une réponse y est apportée par courrier en juin. Pour les enfants domiciliés hors commune, les parents doivent d'abord s'adresser à la commune de résidence pour obtenir une autorisation de scolarisation à Grand Quevilly.

Le reste de l'année, des inscriptions peuvent être effectuées dans le cas d'un emménagement sur la commune ou d'un déménagement (changement de secteur).

### LES DOCUMENTS À FOURNIR :

- ✎ le livret de famille
- ✎ un justificatif de domicile de moins de trois mois
- ✎ en cas de séparation, attestation ou jugement définissant les modalités de garde et de résidence
- ✎ tout document justifiant le motif de dérogation (le cas échéant)
- ✎ le numéro allocataire CAF
- ✎ le carnet de santé de l'enfant

## L'ACCUEIL ENFANCE FAMILLE ET L'ESPACE CITOYEN

**L'Accueil enfance famille (AEF) accueille les familles pour tout renseignement sur les activités enfance-jeunesse.**

Les inscriptions au centre de loisirs, à l'accueil ludo-éducatif et à la restauration scolaire municipale se font en ligne, tout comme le paiement ou l'adhésion à la facture en ligne, directement dans votre Espace Citoyen.

L'Espace Citoyen, accessible depuis le site de la Ville - grandquevilly.fr - vous permet de créer votre espace personnel à l'aide de votre clé enfance délivrée par l'AEF, pour inscrire votre (vos) enfant(s). Vous pouvez également y modifier vos inscriptions et transmettre des documents justificatifs.

### HORAIRES

(sous réserve de modification)

Lundi/mercredi/vendredi : 8h45-12h / 13h-17h  
Mardi/jeudi : 8h45-12h  
Fermeture annuelle du 30 décembre 2024 au 3 janvier 2025 et le 30 mai 2025.

### En période d'inscriptions scolaires

Lundi au vendredi : 8h45-17h45  
Le 1<sup>er</sup> samedi de la période d'inscriptions : 9h-12h

Rendez-vous sur votre Espace citoyen



02 35 68 99 04  
02 35 68 93 63  
aef@grandquevilly.fr

Les familles qui n'ont pas de clé enfance et qui souhaitent créer leur Espace Citoyen sont priées de s'adresser à l'Accueil enfance famille pour en obtenir une (coordonnées ci-dessus).

# RESTAURATION SCOLAIRE

Un lieu de restauration ? Pas seulement. A Grand Quevilly, l'éducation des enfants se poursuit dans les assiettes. Dans les cuisines des écoles, une soixantaine d'agents préparent quotidiennement 2 000 repas pour les enfants et adultes qui déjeunent sur place. Avec en tête, toujours, l'équilibre alimentaire, la découverte d'autres saveurs et le respect scrupuleux de la maîtrise sanitaire. Les menus de chaque mois sont consultables sur le site internet de la Ville et sur [educartable.com](http://educartable.com).

## PRIORITÉ AU GOÛT

Depuis des années, l'accent est mis sur la qualité des produits. Sous réserve des régimes particuliers, votre enfant peut y manger des produits dits durables (produits labellisés de qualité ou d'origine bio, fermiers, locaux ou à haute valeur environnementale) dans le respect de la loi Egalim. De même, une fois par an, une opération de prévention est organisée pour sensibiliser les enfants à des pratiques alimentaires équilibrées (quinzaine des fruits et légumes).

## MON RESTAU RESPONSABLE

Depuis fin 2020, les restaurants scolaires de la Ville sont labellisés « Mon Restau Responsable ». Cette démarche concrétise l'engagement de la ville en matière de développement durable dans la gestion de ses activités de restauration (commande de produits locaux et de saison, bionettoyage, actions de sensibilisation...).

## L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE DANS L'ASSIETTE

Les menus de chaque mois sont élaborés avec soin, en respectant les exigences et les recommandations des autorités de santé françaises. On retrouve donc les cinq groupes d'aliments essentiels chaque jour, en bonne quantité pour un bon équilibre : les crudités, les féculents, les produits protidiés (quels qu'ils soient) et les aliments sources de calcium, autres que les produits laitiers.

## INSCRIPTIONS

Sur votre Espace citoyen.

Les renouvellements d'inscription à la restauration municipale d'une année scolaire à l'autre se font automatiquement (sauf en cas de changement d'école ou de cycle).

Les familles sont tout de même invitées à fournir l'attestation d'assurance et le quotient familial CAF avant le 2 septembre. De même pour une première inscription, vous êtes invités à fournir les documents ci-dessous avant le 2 septembre.

Le prix d'un repas est fixé en fonction de votre quotient familial et de votre commune de résidence.

### LES DOCUMENTS À FOURNIR :

- ✎ la fiche enfant (fiche de renseignements obligatoire pour toute inscription aux activités municipales), disponible sur votre espace citoyen
- ✎ une attestation d'assurance valide
- ✎ l'attestation CAF du quotient familial (janvier et juillet)
- ✎ la décision judiciaire concernant la garde de l'enfant (le cas échéant)

## DES REPAS ORIGINAUX POUR LE PLAISIR

Régulièrement, des repas à thème sont imaginés : Antilles, cirque, mexicain, automne, basque... Pour innover et faire découvrir de nouveaux produits à votre enfant, des plats originaux sont proposés : gratins de légumes, langue de bœuf, du saumon ou des tartes de légumes maison... avec en plus un côté ludique pour charmer les papilles.

## LES ALLERGIES ALIMENTAIRES

Si votre enfant souffre d'allergie(s) alimentaire(s), vous devez le signaler au directeur ou à la directrice de l'école pour mettre en place un Projet d'accueil individualisé (PAI) renouvelable chaque année à la rentrée. Selon la nature des allergies concernées, l'équipe de restauration pourra supprimer l'aliment concerné des repas de votre enfant, ou bien il vous sera demandé de fournir un panier-repas chaque midi. Le PAI sera conservé au sein du restaurant scolaire de votre enfant, ainsi qu'un traitement à administrer en cas de besoin.

## RENSEIGNEMENTS

- **Accueil enfance famille**  
Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville,  
esplanade Tony-Larue  
02 35 68 99 04  
02 35 68 53 63  
aef@grandquevilly.fr
- **Rubrique « infos pratiques » sur l'Espace citoyen**

## HORAIRES

Un ou deux services sont organisés dans chaque école. Le repas se déroule entre 11h30 et 13h15 et entre 11h45 et 13h30 dans les écoles Louis-Pasteur et Charles-Perrault.

## LA RESTAURATION SCOLAIRE, C'EST...

- 2 000 repas fabriqués chaque jour
- Des produits sous le signe de la qualité (bio, label rouge, AOP...)
- Un respect scrupuleux de l'équilibre alimentaire
- Des animations comme les repas à thème

## PROCÉDURE D'INFORMATION DES PARENTS EN CAS D'INCIDENT ALIMENTAIRE



### PRÉVENIR LES INCIDENTS

Tout au long de l'année, les équipes des restaurants scolaires veillent au respect des normes sanitaires les plus strictes. Tous les documents de traçabilité sont conservés grâce à un logiciel de traçabilité numérique (menu, réception des marchandises, relevé des températures).

### EN CAS D'INCIDENT ALIMENTAIRE

Malgré les précautions prises, si des enfants présentent des symptômes similaires (démangeaison, mal de tête ou de ventre, vomissement...) suite à un repas au restaurant scolaire, la Ville lance alors une procédure formalisée faisant intervenir différents acteurs dans un laps de temps très court.

Le constat d'une suspicion d'incident alimentaire est fait si plusieurs enfants présentent des symptômes similaires, quels qu'ils soient, après avoir mangé les mêmes aliments. Le personnel sur place enclenche alors obligatoirement la procédure de prise en charge des enfants et informe directement les services d'urgence (pompiers, Samu) en décrivant les symptômes. Il prévient ensuite la mairie et l'école, qui se chargent de prévenir les familles.

Les services d'urgence envoient sur place les moyens qu'ils estiment nécessaires. Une fois sur place, ils prennent en charge les enfants présentant des symptômes, établissent un diagnostic et estiment la prise en charge nécessaire.

Dans le même temps, les services de la Ville contactent l'Agence régionale de santé (ARS) qui envoie sur place un.e médecin inspecteur.rice et le service de la direction départementale de la protection des populations et fait analyser des échantillons de repas. L'objectif est d'identifier l'aliment source de l'incident. Après analyse des échantillons, l'ARS établit un rapport qu'elle remet à la Ville présentant ses conclusions.





# ACCUEIL LUDO ÉDUCATIF

Dans chaque école, la Ville propose aux parents de prendre en charge leurs enfants avant et/ou après l'école. Des animateurs formés font participer votre enfant à des activités ludiques et de détente comme des jeux de société, la réalisation d'objets ou un jeu sportif dans la cour. Selon son âge et ses envies, il est pris en charge par petits groupes. En maternelle, des espaces adaptés permettent à votre enfant de jouer sans contrainte. Il peut également faire des activités manuelles ou des jeux de société. Les accueils ludo-éducatifs sont habilités en accueils de loisirs par l'Etat, ce qui garantit la qualification des animateurs, le taux d'encadrement et la qualité de la prise en charge.

## Le matin

Dès 7h30, vous pouvez déposer votre enfant directement dans la salle dédiée à l'accueil ludo-éducatif. L'animateur en charge du groupe le déposera dans sa classe à l'heure qui convient.

Si vous ne venez pas chercher votre enfant vous-même, l'équipe d'accueil doit être avertie et savoir qui vient chercher votre enfant à votre place.

## Le soir

Dès la fin de la classe, votre enfant est accueilli par l'animateur. Il prend un goûter puis peut participer aux activités proposées. En maternelle, la sortie est possible à tout moment.



## INSCRIPTIONS

Sur votre Espace citoyen (en juin de l'année scolaire précédente). Le nombre de places n'est pas limité. Les tarifs varient en fonction de votre quotient familial et de votre commune de résidence.

### LES DOCUMENTS À FOURNIR :

- ✚ la fiche enfant (fiche de renseignements obligatoire pour toute inscription aux activités municipales), disponible sur votre espace citoyen
- ✚ une attestation d'assurance valide
- ✚ l'attestation CAF du quotient familial (janvier et juillet)
- ✚ en cas de séparation, la décision judiciaire relative à la garde de l'enfant



## à SAVOIR

Toutes les écoles proposent l'accueil ludo-éducatif. Le nombre de places n'est pas limité.

## Renseignements

- **Accueil enfance famille**  
Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville,  
esplanade Tony-Larue  
02 35 68 99 04  
02 35 68 93 63  
aef@grandquevilly.fr

- **Rubrique « infos pratiques » sur l'Espace citoyen**



## HORAIRES

L'accueil ludo-éducatif fonctionne toute l'année scolaire, de la rentrée de septembre aux vacances d'été, du lundi au vendredi, à l'exception du mercredi.  
Le matin, il est ouvert à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30.

## L'ACCUEIL LUDO-ÉDUCATIF, C'EST...

- 🏀 Un accueil dans chaque école
- 🏀 Des activités ludiques proposées le matin et/ou le soir
- 🏀 Des animations adaptées à tous les âges



# CENTRE DE LOISIRS

Bien plus qu'un dispositif destiné à garder les enfants, les centres de loisirs Léo-Lagrange proposent, depuis 1967, des activités qui favorisent l'épanouissement personnel et l'autonomie de votre enfant. Au cœur d'un espace de vie exceptionnel de 6 hectares situé en lisière de forêt, ou à l'école Moulin pour les tout-petits, le centre lui offre de bons moments avec des camarades de son âge.

## Le MERCREDI

Votre enfant est accueilli à la journée ou à la demi-journée sans restauration, selon vos besoins. Sur place, il peut s'adonner aux activités manuelles, sportives ou aux jeux collectifs. Pendant l'année, les enfants participent également à de nombreux projets.

## LES VACANCES

Dès 8h du matin, votre enfant est accueilli par les équipes de professionnels de l'animation. L'activité du matin et le repas sont suivis d'un temps calme ou d'un temps de repos pour les plus petits, avant la reprise d'une activité pour l'après-midi. Des sorties peuvent être proposées : parc d'attractions, zoo, ferme pédagogique, piscine... Enfin, pendant l'été, une journée festive clôt les activités de chaque mois, en présence des familles.

## POUR LES TOUT-PETITS

Un accueil adapté aux enfants scolarisés en petite et tout-petite section est proposé le mercredi matin ou à la journée et pendant les vacances scolaires, au sein de l'école Jean-Moulin. Les enfants y font des activités spécifiques et déjeunent au restaurant scolaire à proximité.

## INSCRIPTIONS

Sur votre Espace citoyen.

- pour **les vacances d'automne** : du 26 au 30 septembre 2024
- pour **les vacances d'hiver** : du 16 au 20 janvier 2025
- pour **les vacances de printemps** : du 13 au 17 mars 2025
- pour **les vacances d'été** : du 5 au 12 juin 2025
- pour **le mercredi** : du 19 au 26 juin 2025, pour l'année scolaire à venir

## LES DOCUMENTS à FOURNIR :

- ✚ la fiche enfant (fiche de renseignements obligatoire pour toute inscription aux activités municipales), disponible sur votre espace citoyen
- ✚ une attestation d'assurance valide
- ✚ l'attestation CAF du quotient familial (janvier et juillet)
- ✚ la notification CAF d'Aide accueil loisirs (AAL)
- ✚ la décision judiciaire concernant la garde de l'enfant (le cas échéant)

### RENSEIGNEMENTS

**Accueil enfance famille**  
 Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville,  
 esplanade Tony-Larue  
 aef@grandquevilly.fr  
 02 35 68 99 04  
 ou directement au centre de loisirs pendant les périodes de fonctionnement au 02 35 68 91 74 (centre maternel) ou 06 76 05 90 48 (centre les Tout-Petits).

**Rubrique «infos pratiques» sur l'Espace citoyen**





### HORAIRES

Le mercredi et pendant les vacances scolaires, de 8h à 18h.

### LE CENTRE DE LOISIRS, C'EST...

-  Dès la scolarité de l'enfant
-  Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires (sauf fin d'année)
-  Des tarifs progressifs en fonction du quotient familial
-  Des activités manuelles, de loisirs, sportives ou culturelles

## UNE TARIFICATION JUSTE

La Ville a souhaité mettre en place une tarification plus juste pour les familles qui ont recours à la restauration scolaire, l'accueil ludo-éducatif et aux centres de loisirs. Elle a pour vocation de s'adapter au plus juste à la situation des familles, en variant en fonction du quotient familial. Un tarif plancher et un tarif plafond est prévu pour garantir un juste équilibre.

## La FACTURATION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

Le décret n°2017-509 publié le 7 avril 2017 interdit aux collectivités territoriales d'émettre des factures de moins de 15€. Cela concerne toutes les activités municipales. Toute facture de moins de 15€ sera cumulée sur la (ou les) facture(s) suivante(s) jusqu'à atteindre ce seuil de 15€. Aucun document n'est envoyé jusqu'à l'édition d'une facture supérieure à ce montant.

### RENSEIGNEMENTS

Accueil Enfance Famille  
02 35 68 99 04

## ET AUSSI...

### L'INFORMATIQUE

Pour faciliter l'accès à l'informatique et aux technologies du numérique, un écran numérique interactif a été installé dans chaque salle de classe élémentaire. Pour accompagner les évolutions dans ce domaine et les choix pédagogiques de l'Education nationale, des tablettes numériques et des robots sont mis à disposition des enseignants pour familiariser les enfants avec les écrans, leur bon usage, le codage et la robotique.

### La SÉCURISATION DES ÉCOLES

La Ville veille à la sécurité de nos enfants en prenant des mesures dans le cadre du Plan Vigipirate : régulation du stationnement autour des écoles, sécurisation des parvis des écoles, surveillance périmétrique pour éviter les intrusions dans l'établissement... Pour sécuriser les accès aux écoles de la ville, elles sont toutes équipées de systèmes de visiophones, qui permettent à la direction de visualiser les personnes qui sonnent, et de caméras de vidéo-protection aux entrées. Régulièrement, les agents de la police municipale sont présents aux abords des écoles pour veiller à la sécurisation, à la sécurité routière et au respect du code de la route. Ils viennent en soutien aux agents municipaux qui sécurisent chaque jour la traversée des élèves entrant et sortant des établissements.

## L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Pour la période 2024-2027, la Ville renouvelle le contrat Culture, territoire, enfance, jeunesse (CTEJ). Ce dispositif propose un parcours d'éducation artistique et culturelle à destination des élèves sur le temps scolaire. La programmation a été construite collectivement avec les différents partenaires culturels de la Ville : le service culturel, la Maison des arts, la médiathèque, le théâtre Charles-Dullin et l'école de musique. La volonté de ces différents projets est de permettre à l'enfant de rencontrer des artistes, des œuvres et des lieux de vie culturelle. A travers la pratique artistique qui est proposée, l'enfant découvre également le processus de création artistique et développe son expression et sa créativité.

### La MAISON DES ARTS AGNÈS-VARDA



La Maison des arts + artothèque est un centre d'art contemporain municipal qui a notamment pour mission de faire découvrir la création artistique contemporaine au plus grand nombre. Chaque exposition peut faire l'objet de visites et d'ateliers de création plastique. Les activités sont adaptées aux âges, niveaux et spécificités des groupes accueillis et permettent aux enfants de découvrir les œuvres et la démarche des artistes exposés.

**HORAIRES** (tout public)  
du mercredi au samedi de 14h à 18h  
Visite de groupe sur réservation  
02 32 11 09 78 - maisondesarts@grandquevilly.fr

### La MÉDIATHÈQUE



Véritable lieu de découverte et de loisirs ouvert à tous, convivial et gratuit pour les Quevillais, la médiathèque propose des milliers de documents empruntables ou à consulter sur place pour tous les âges et tous les goûts.

La médiathèque c'est aussi un lien fort avec toutes les écoles de la ville. Plusieurs actions sont mises en place : un prix littéraire jeune public à destination des classes de CE2, CM1 et CM2, le prix 7 à lire ; plusieurs accueils par classe et par an pour découvrir les espaces, écouter des histoires ou encore participer à des animations spécifiques autour de la musique et du numérique (initiation au codage informatique, au pixel art et à la bande dessinée numérique).



### THÉÂTRE CHARLES-DULLIN

Durant les deux années de travaux de rénovation du théâtre Charles Dullin, la saison culturelle se poursuit « hors les murs ». Des spectacles seront programmés au centre culturel Marx Dormoy situé dans le bourg, ainsi que dans différents lieux de la ville : gymnase, médiathèque...

Des spectacles et des actions culturelles à destination du jeune et très jeune public et de leurs familles seront proposés. Une sélection de spectacles sera présentée à des écoles maternelles et élémentaires.

Infos et réservations : [www.dullin-grandquevilly.com](http://www.dullin-grandquevilly.com)

## QUEVILLY LOISIRS

Pour permettre à tous de bénéficier de loisirs à prix réduits, la Ville a lancé **Quevilly loisirs**. Chaque Quevillais peut

bénéficier d'une réduction de 10€ prise en charge par la Ville pour chaque inscription auprès d'une association quevillaise.

*Pour bénéficier du dispositif, munissez-vous d'un justificatif de domicile et remplissez un formulaire auprès des associations. La réduction sera automatiquement appliquée.*



# UNE SEMAINE EN RÉSUMÉ

en maternelle

**ACCUEIL LUDO-ÉDUCATIF** ouvert tous les jours à partir de 7h30

**LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI**

**CLASSE**



8h30 \* > 11h30 \*

**PAUSE DU MIDI**



11h30 \* > 13h15 \*

**CLASSE**



13h15 \* > 16h15 \*

**VOTRE ENFANT PEUT RENTRER À LA MAISON**

 à 16h15 \*

 Entre 16h15 \* et 18h30, s'il est inscrit  
à **L'ACCUEIL LUDO-ÉDUCATIF** du soir



**CENTRE DE LOISIRS**



**À LA JOURNÉE**

8h > 18h

Arrivée possible  
entre 8h et 9h15

Départ à partir de 16h30

Repas du midi et goûter inclus

**OU**

**MERCREDI MATIN**

8h > 12h

Arrivée possible  
entre 8h et 9h15

**OU**

**MERCREDI  
APRÈS-MIDI \*\***

13h15 > 18h

Arrivée possible  
entre 13h15 et 13h45

Goûter inclus

Départ à partir de 16h30

**Moyenne ou grande section de maternelle :**

Centre de loisirs Léo-Lagrange

**Petite ou tout-petite section de maternelle :**

Centre de loisirs des tout-petits à la maternelle J. Moulin

\*\* Sauf enfants en petite ou  
tout-petite section de maternelle

\* Un quart d'heure plus tard  
pour les écoles Louis-Pasteur  
et Charles-Perrault

Toutes les réponses à vos questions  
dans la rubrique « infos pratiques »  
sur l'Espace citoyen.